



Bulletin municipal

# Au fil des Mauves

Huisseau-sur-Mauves entre Beauce & Val de Loire

N° 184  
Novembre 2023

Edito	2
Vie Municipale	3
Travaux	6
Enfance jeunesse	8
Vie Sociale	8 - 12
Archéologie	10
Vie associative	16
Commerces	18
Eau potable	18
Infos diverses	19

## INAUGURATION DE L'ESPACE DE JEU (« Le City »)



Le samedi 9 septembre à 18h 30 a été inauguré l'espace jeu du Vivier par M. le Maire, Jean-Pierre Bothereau et les membres du conseil municipal avec la présence de M<sup>me</sup> Pauline Martin pour le Conseil Départemental, M<sup>me</sup> Karine Fischer représentant la Région, M. Frédéric Cuillerier pour le Pays Loire-Beauce et P.E.T.R, les Maires et élus des communes avoisinantes.

Les enfants des écoles primaires n'ont pas attendu le jour J pour pratiquer différents sports : foot, basket, athlétisme sous la houlette de leurs professeurs des écoles et des intervenants.





## → Edito du Maire

- Les cours d'école résonnent de nouveau du rire des enfants. Cette année, la rentrée a été un peu mouvementée. Après nous avoir demandé l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire, ce qui a entraîné des travaux et l'embauche d'une ATSEM, l'Académie nous a annoncé, dans la semaine suivante de la rentrée, la fermeture de la classe au prétexte du nombre d'enfants insuffisant. Grâce à la réaction des responsables de la municipalité chargés de la scolarité et des parents d'élèves, la classe a été maintenue !
- Nous rentrons dans l'automne avec tous les plaisirs et les couleurs. À noter qu'à cette époque de l'année, les travaux agricoles engendrent parfois quelques nuisances. Cela fait partie du cycle des saisons et de la vie de nos campagnes.
- Nous avons enfin signé la vente du terrain du Clos du Bois Rosé. Les explications sur ce gaspillage et cette perte d'argent pour la commune sont dans les pages suivantes.
- Il est à déplorer plusieurs incivilités ces derniers temps autour des écoles par des parents qui n'ont pas le courage de faire quelques mètres pour stationner leurs voitures au parking. Le dépôt ou la réception des enfants ressemble pour certains à un drive ....
- La recherche d'un médecin est toujours d'actualité. Des courriers ont été adressés à M. François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire ainsi qu'à M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, chargée de la Prévention et de la Santé à la Région. Un contact a été pris avec la directrice du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé. N'hésitez pas à faire savoir qu'un cabinet médical est prêt à accueillir un médecin et que plusieurs milliers de personnes (3 000 à 4 000) dans les communes autour de Huisseau-sur-Mauves n'ont pas de praticien. Donc la patientèle est assurée ...
- La taxe foncière augmente de 7.1%. Ceci est dû à la Loi de Finances votée par nos députés et contrairement aux déclarations de nos « élites », cette augmentation est **imposée par l'Etat**. Les communes n'ont pas augmenté leur taux.
- Nous avons eu la grande chance et le plaisir pour ceux qui ont fait le déplacement d'apprécier la prestation du Brass Band Val de Loire le 1<sup>er</sup> octobre. Cette formation de musiciens confirmés nous a offert une soirée musicale d'exception. Merci aux musiciens et à leur chef.
- Nous avons aussi le plaisir d'accueillir l'ensemble ODEON ce 4 novembre. Cette formation est composée d'une cinquantaine de musiciens. Vous êtes attendus.
- Je ne peux terminer cet édito en passant sous silence les guerres qui sévissent actuellement en Azerbaïdjan, en Ukraine et au Proche Orient où des terroristes ont semé la mort en massacrant des enfants, des femmes enceintes, des vieillards, etc. Sans distinction, ces mêmes terroristes assassinent aussi dans notre Pays. Le manque de culture et la non-prise de position lors de tels actes par des personnalités publiques telles que des sportifs ou des artistes, est dommageable pour tous. Certes, leur seule raison de vivre est d'accumuler des millions et de vivre dans des paradis fiscaux. Pour ce faire, il ne faut pas déplaire à leur « clientèle » et sélectionner les victimes. Il nous faut soutenir ceux qui nous protègent et ne pas confondre les anges avec les démons. Il en est de même pour nos Hommes politiques nationaux qui n'ont qu'un but : leur élection pour ceux qui ne le sont pas ou leur réélection, au lieu d'avoir une vision à 20 ou 30 ans.
- Il nous reste à soutenir nos enseignants qui ne devraient pas à avoir à éduquer les enfants, là où encore il y a pour certains un loupé. Ce rôle incombe aux parents.

• Nous avons de la chance de vivre dans une région et une commune où il fait bon vivre et nous devons aller tous dans le même sens pour que cela perdure. Alors n'hésitez pas à participer à la vie du village en adhérant aux diverses associations.

• Vous pouvez réserver sur vos agendas le vendredi 12 janvier 2024 pour se retrouver aux Vœux de la municipalité qui, je l'espère, seront pleins d'espérance et d'apaisement.

Je vous souhaite un bel automne.

Votre Maire

*Jean-Pierre Bothereau*

Les comptes rendus  
→ de votre Conseil municipal

sont consultables en mairie sur les panneaux d'affichage  
et sur le site internet de notre commune où sera indiquée  
également la date du prochain conseil municipal.



Rendez-vous à l'adresse :  
[www.huisseausurmauves.fr](http://www.huisseausurmauves.fr)



## Accueil des nouveaux habitants

Vous avez choisi de venir vivre à Huisseau-sur-Mauves village, de caractère du Loiret et nous nous en réjouissons. Toute l'équipe du Conseil Municipal est heureuse de vous présenter chaleureusement tous ses vœux de bienvenue.

Vous venez d'emménager, vous ne connaissez pas la commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels sociaux, sportifs...

Pour faciliter votre installation et répondre à toutes ces questions, faites-vous connaître auprès du service Accueil de la Mairie le matin de 9h à 12h (tel 02.38.80.73.73) ou par le formulaire contact que vous trouverez sur le site de [Huisseausurmauves.fr](http://Huisseausurmauves.fr).

Nous invitons également tous les propriétaires à communiquer les coordonnées de leurs récents locataires. Nous espérons rendre votre installation et vos premiers pas dans la commune les plus agréables possibles pour vous. S'installer dans un nouveau village est toujours une expérience délicate. Il n'est pas facile de faire ses marques en territoire parfois inconnu, apprivoiser les lieux et se reconstituer un réseau social. Notre village, qui est désormais aussi le vôtre, dispose de nombreux atouts qui devraient vous permettre de vous familiariser rapidement avec votre nouveau cadre de vie et comprendre ce que votre village peut offrir. Il existe de nombreuses associations \*à Huisseau-sur-Mauves. Elles sont toujours heureuses de compter de nouveaux membres dans leur rang.

*\*vous les trouverez dans le Guide pratique « Autour du Val des Mauves ».*

**Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous !**

## Point de contact Gendarmerie en Mairie

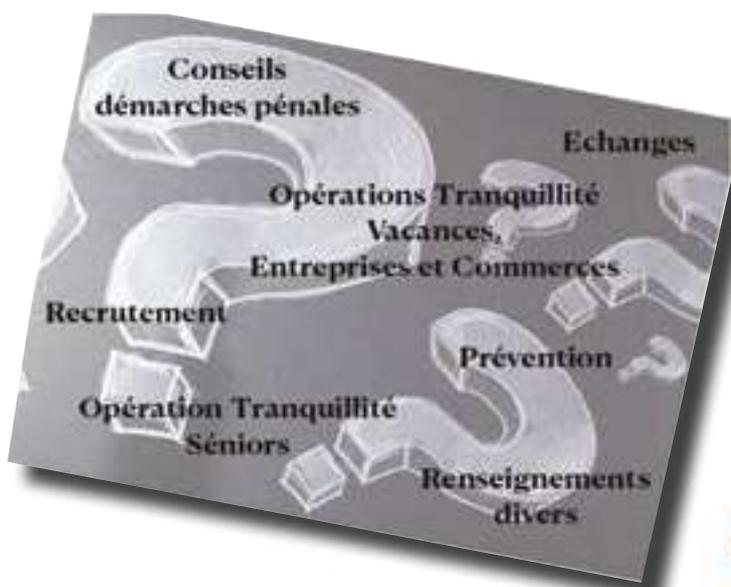


COMMUNE de



Une **question** ? Besoin de **conseils** ?  
Ou simplement **envie d'échanger**  
avec un gendarme ?

**Nous venons à votre rencontre :**



À la Mairie  
de Huisseau-sur-Mauves  
**Le mardi 7 novembre 2023**  
**De 10h30 à 12h**

Nous vous attendons nombreux !  
#RépondrePrésent

Plus de détails à propos de nos services et de nos activités, visitez notre site internet.

## La 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Clos du Bois Rosé devient enfin réalité

Par acte notarié en date du 27 septembre 2023, la Commune a pu concrétiser la vente définitive à la **Société d'Économie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)**, d'un ensemble de parcelles communales, totalisant 20.700 m<sup>2</sup> et constituant l'emprise foncière de l'ex tranche 2 du lotissement du Clos du Bois Rosé.

La signature de cette vente met ainsi un terme au long processus de finalisation de ce projet de cession, démarche engagée depuis 7 ans, dont 3 années en situation de complet blocage en raison d'un recours en annulation du permis d'aménager accordé à la SEMDO le 15 novembre 2019, procédure engagée devant le juge administratif par un couple d'uxellois, propriétaires riverains de la future extension de lotissement.

Pour une complète information des administrés, il convient de rappeler les principaux événements de cette opération.

Cet ensemble foncier de 20.700 m<sup>2</sup> est contigu à la première tranche du lotissement communal qui a été viabilisée au cours des années 2006 et 2007 et dont les 11 lots prévus initialement ont tous été vendus à ce jour, pour 9 d'entre eux sur la période de juin 2009 à fin 2012, et pour les 2 derniers, l'un en 2018 et l'autre en 2022.



Les difficultés rencontrées pour assurer la commercialisation et la vente de ces 11 lots de la première tranche avaient conduit l'équipe municipale du précédent mandat (2014 / 2020) à renoncer à engager la commune dans de nouveaux travaux de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche, en vue d'ouvrir à la vente les 15 lots complémentaires prévus sur le projet initial.

C'est la raison pour laquelle, l'option a été prise par la municipalité, en janvier 2017, de lancer auprès de divers opérateurs immobiliers de la Région, un appel à projet avec mise en concurrence en vue de la cession de ces 20.700 m<sup>2</sup> et ce, sur la base d'un strict cahier des charges encadrant les propositions des candidats.



A l'issue de cette consultation ouverte, cinq offres furent réceptionnées et trois examinées en détail, avec présentation publique ; en synthèse d'analyse prenant en considération la qualité du projet d'aménagement présenté et le critère offre de prix, le projet du groupe NEXITY fût retenu sur la base d'un engagement d'acquisition pour un montant proposé de 410.000€, la SEMDO venant en 3<sup>ème</sup> position avec une proposition de 340.000€.

Ce choix fût concrétisé par la signature, en octobre 2017 d'une promesse de vente des terrains au profit du groupe NEXITY, avec le 30 septembre 2018 comme date butoir pour passer l'acte de vente définitif, afin de permettre à l'acquéreur d'obtenir son permis d'aménager, autorisation d'urbanisme que NEXITY obtint en avril 2018.

Alors que toutes les conditions étaient réunies pour finaliser cette vente, sans même attendre le terme du 30 septembre 2018, le groupe NEXITY, à l'issue de 2 réunions tenues en mairie au cours du mois de juillet 2018, fit part de sa décision de retrait de son engagement d'acquérir, en raison d'un contexte peu favorable du marché de l'immobilier du moment, sauf si la municipalité acceptait de rabaisser de moitié ses prétentions financières de vente, alternative bien évidemment rejetée par cette dernière.

Ce retrait du groupe NEXITY, après paiement



de l'indemnité d'immobilisation de 20.500€ prévue à l'acte de promesse de vente en cas de défaillance du futur acquéreur, conduisit la municipalité à relancer la recherche d'un nouvel acquéreur.

Après nouvelles négociations auprès des 2 candidats écartés lors de la précédente consultation, seule la SEMDO répondit favorablement, début octobre 2018, sur la base d'un projet d'aménagement de 23 lots, après concertation et mise au point avec les élus, pour une offre financière maintenue à 340.000€.

Dès lors, pouvaient être engagées les démarches en vue du dépôt du dossier de permis d'aménager et d'établissement d'une nouvelle promesse de vente : le permis d'aménager fût délivré par arrêté municipal du 15 novembre 2019 et la promesse de vente signée dans la foulée par les 2 parties, le 3 décembre 2019, avec fixation de la date du 30 avril 2020 comme date butoir pour signer l'acte définitif de vente, ceci afin de respecter l'expiration des délais de recours des tiers, éventuellement formulé contre le permis d'aménager.

C'est précisément à ce stade là que le processus de finalisation de cette opération entra dans une phase de blocage de près de 3 années et ce, en raison d'un recours en demande d'annulation du permis d'aménager, recours formulé par un couple d'habitants de la commune, dont la propriété est proche, sans être contiguë, avec les limites sud du périmètre foncier du projet :



recours gracieux préalable du 16 janvier 2020 adressé au maire de la commune / décision de rejet prononcée par ce dernier en date du 20 février 2020 / saisine du Tribunal administratif d'Orléans en date du 20 juin 2020 par les requérants suite à cette décision de rejet / jugement dudit tribunal en date du 15 avril 2021, rejetant la demande en annulation du permis d'aménager / recours en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles formulée par les demandeurs par une nouvelle requête présentée le 18 juin 2021 en vue de faire annuler le jugement rendu en première instance / arrêt de la Cour d'appel en date du 22 décembre 2022, rejetant à nouveau la requête des intéressés.

Cet enchaînement de procédures judiciaires, au-delà du bien-fondé éventuel qui pouvait les motiver, était sans conteste guidé par une volonté des demandeurs de bloquer la finalisation de cette opération de vente des parcelles communales et même de la faire échouer, en raison du fait que la promesse de vente du 3 décembre 2019 était assortie d'une condition suspensive permettant au futur acquéreur de renoncer à cette promesse d'acquisition si le permis d'aménager, objet du litige et du contentieux, n'était pas purgé de tout recours à la date d'expiration de la promesse, soit le 30 avril 2020.

Heureusement, la SEMDO n'a jamais invoqué cette clause et a toujours accompagné la municipalité au travers de ces 3 années de procédure, manifestant à plusieurs reprises sa volonté de voir cette opération se finaliser.

En outre, une autre incidence significative de cette période de blocage en raison des contentieux soulevés, porte sur le préjudice financier supporté par la commune, au-delà des honoraires d'avocat dus pour les diverses étapes de la procédure (= 1.800€) : le produit de cette vente (340.000) était programmé dans le budget des exercices 2019 et 2020 pour contribuer à l'autofinancement des dépenses d'investissement du moment ( construction du bâtiment du Vivier, travaux d'isolation sur 6 bâtiments communaux et construction d'une chaufferie bois) ; cette recette n'ayant pas été réalisée comme prévu, il a fallu recourir à un prêt relais court terme d'un an, renouvelé 3 fois, pour ces 340.000€ manquants.

C'est donc un coût global d'intérêts de 14.258€ que les finances communales ont dû ainsi supporter à leur détriment !!

Tournons la page de cet épisode de la vie communale qui trouve enfin un dénouement satisfaisant pour le développement harmonieux de notre cité qui verra très prochainement cette «dent creuse», en entrée sud du bourg, occupée par une réalisation de qualité.

# → Travaux

## Travaux dans les écoles

Dans les 3 salles de classe de l'école élémentaire du bâtiment le plus récent, il a été réalisé les faux plafonds, l'isolation et l'éclairage LED qui devraient apporter quelques degrés de plus

et un confort supplémentaire pour les enfants et leurs professeurs.

Nous en avons profité pour renforcer l'isolation de l'école maternelle.

La toiture de l'école maternelle a été entièrement démolie.

Le portail de l'école élémentaire (entrée du bâtiment le plus récent) a été sécurisé avec un vidéophone et une gâche électrique.



## Aménagement espace cinéraire du cimetière

Comme annoncé dans le bulletin N° 182 de mars 2023, l'aménagement de l'espace a été réalisé conjointement avec la Sté GRANIMOND, fournisseur des cavurnes et columbariums et les services techniques pour la pose des pavés, terrassement et aménagement.

Les vingt cavurnes existants ont été réaménagés avec un pourtour de pavés et une allée de petits cailloux. Une rangée de dix cavurnes a été



réalisée ainsi que quatre columbariums de six familles. Cet espace a été agrémenté par une table de recueillement et deux bancs courbes.

Le jardin du souvenir a été complété par un puisard de forme octogonale afin de recueillir les cendres des défunts. Des plaques pourront être apposées sur le mur à la demande des familles.



Le règlement du cimetière a été revu et il est disponible sur le site de la mairie.



# → Travaux



## Bâche Incendie Lieu dit Baracas

Une bâche incendie d'une capacité de 60 m<sup>3</sup> a été implantée au lieu-dit Baracas. Cette installation a été réalisée par les services techniques en collaboration avec la Sté Uxelloise TERRA LUB.



## Pose de la plaque commémorative

Lors de la visite de la délégation de Scheibenberg pendant le week-end de l'Ascension, village jumelé depuis 23 ans, un arbre de Judée a été planté. Une plaque commémorative a été donnée, et apposée à côté de ce dernier.

## Reprise des concessions en état d'abandon

En parallèle de l'aménagement de l'espace cinéraire et des travaux réalisés dans le cimetière, la commune va procéder à une reprise des concessions en état d'abandon.

Ces reprises de concessions sont régies par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La procédure est formalisée et très précise avec plusieurs étapes au cours desquelles les familles des défunts en sont informées.

Les concessions en état d'abandon résultent d'un défaut d'entretien pouvant se caractériser par des signes extérieurs nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière. Les reprises ne peuvent intervenir qu'à l'issue d'une période de trente ans et sont impossibles dans les dix années consécutives à la dernière inhumation dans la concession.

La concession doit avoir cessé d'être entretenue.



# → Enfance / Jeunesse

## Inauguration de l'espace de jeu («City Park») du Vivier

Le samedi 9 septembre à 18h 30 a été inauguré l'espace jeu du Vivier par M. le maire, Jean-Pierre Bothereau et les membres du conseil municipal avec la présence de M<sup>me</sup> Pauline Martin pour le conseil départemental, M<sup>me</sup> Karine Fischer représentant la région, M. Frédéric Cuillierier pour le Pays Loire-Beauce et P.E.T.R (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et les maires et élus des communes avoisinantes.

La population a répondu présente à cette invitation. Chacun a pu se rendre compte du travail effectué par les entreprises pour aménager cet espace :

- Sté HUSSON fournisseur de l'espace jeu,
- Sté AVSTP pour la plateforme, les lisses, les 2 places PMR et le sentier piétonnier,
- Sté SAGELEC pour la fourniture et la pose des toilettes publiques,
- Les services techniques pour les aménagements complémentaires.

Les personnes ont pu regarder évoluer les enfants sur ce nouvel espace ainsi qu'un tour de piste de M. Frédéric Cuillierier qui avait retrouvé ses jambes de 20 ans.

Après avoir coupé le ruban, M. le Maire a remercié toutes les personnes qui se sont mobilisées sur ce dossier pour permettre de fournir un équipement de qualité.

Espérons que ce lieu permettra à tous, enfants, adolescents, adultes, de pratiquer du sport dans une structure adaptée et que celle-ci soit un lieu



de partage, de tolérance et de respect (respect vis à vis de chacun et respect du matériel). Un règlement a été apposé permettant à chacun de pouvoir connaître ses droits et devoirs.

### Coût de cet investissement :

- Sté A.V.S.T.P (plateforme) : 15.924,00 € HT
- Sté HUSSON (structure) : 47.192,30 € HT
- Sté A.V.S.T.P (tranchée technique) : 4.406,60 € HT
- Sté SAGELEC (toilettes publiques) : 27.455,00 € HT
- Sté A.V.S.T.P (Places PMR et Lisses) : 4.062,80 € HT
- Sté A.V.S.T.P (Cheminement piétonnier) : 14.086,10 € HT

Soit un total de dépenses : 113.122,80 € HT

### Pour les subventions :

- DETR (Préfecture) : 34.600 €
- Département : 23.108 €
- Région : 19.400 €

Soit un total de subventions : 77.108 €

Soit 68 % des dépenses.

# → Vie sociale

## Information déchèteries

**A partir du 6 novembre 2023, l'immatriculation des véhicules sera demandée aux déchèteries de : Saint-Ay / Meung-sur-Loire / Cléry-Saint-André**

Afin de pouvoir accéder aux déchèteries il faut vous inscrire afin que votre plaque d'immatriculation soit lue, reconnue et que la barrière puisse s'ouvrir.

Vous pouvez vous inscrire :

- En allant sur le site de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), sur l'onglet « Cadre de vie » / « Réseau des déchèteries » et en cliquant sur « Inscription pour les déchèteries de la CCTVL » puis sur « je m'inscris en déchèteries ».

Il faudra au préalable vous munir d'un justificatif de domicile et de la ou des cartes grises de vos véhicules.



- En vous rendant en déchèterie et l'agent présent pourra vous fournir un formulaire papier. Il faudra ensuite l'envoyer par courrier à l'adresse « Collecte des déchets, 2 rue des Germines, 45190 BEAUGENCY » ou le redéposer en déchèterie. N'oubliez pas de joindre au formulaire les copies des pièces justificatives (certificat d'immatriculation et justificatif de domicile).

Une inscription est valable pour tous les sites de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, si vous vous êtes inscrit pour la déchèterie de Cléry-Saint-André, vous n'avez rien à faire de plus !



## Repas des Aînés

Le repas offert par la commune aux aînés aura lieu le samedi 25 novembre à 12h à la salle des fêtes. Comme chaque année, nous vous attendons toujours aussi nombreux pour passer un bon moment ensemble entre aînés et élus autour d'une bonne table.

## Vie scolaire

Malgré les nombreux problèmes de cette nouvelle année scolaire (professeurs manquants, cars de ramassage insuffisants...), les uxellois peuvent être fiers de leur collègue Nelson Mandela, de ses équipes éducatives et administratives, et de leurs enfants :

- 94.30% d'admis au DNB (Diplôme National du Brevet) en série générale (88.10% dans le Loiret et 87.30% au niveau national),

- 75% d'admis en série pro (72.70% dans le Loiret)

Pour féliciter et encourager ces jeunes, une cérémonie de remise de diplôme aura lieu le 10 novembre prochain.

Pour l'année à venir, l'investissement des équipes ne faiblit pas car soutien scolaire, voyages, sorties sportives et autres clubs du FSE sont toujours au programme.

## Rentrée des Écoles

Rentrée 2023/2024 mouvementée au sein du regroupement scolaire où, à peine ouverte le jour de la reprise, la 5<sup>ème</sup> classe de maternelle a failli être fermée le lundi suivant !

Les élus ont été jusqu'à faire appel à M. Ballé le Directeur Académique du Loiret pour éviter ce non-sens. Des investissements matériels et humains avaient été effectués par le SIRIS durant les vacances d'été : embauche d'une nouvelle ATSEM, achat de mobilier, déménagement des garderies du matin...

Merci à l'APE pour son soutien via leur courrier à l'Inspecteur de circonscription.

Suite à cette ouverture, nous avons dû investir la salle de motricité de l'école maternelle pour la garderie du matin des petits, nos locaux commençant à être trop étroits.

Merci aux enseignantes de leur bienveillance pour ce partage.

Cette nouvelle année, nous accueillons 174 élèves en élémentaire (66 à Huisseau-sur-Mauves sur 3 classes, 41 à Coulmiers sur 2 classes et 67 à Baccon sur 3 classes) ainsi que 101 élèves en maternelle (effectifs au 4 septembre). Bonne année scolaire à toutes et tous et bienvenue aux nouveaux personnels du SIRIS et aux nouveaux enseignants.

## Le Yoga à l'École



Un Atelier Yoga a été monté sur plusieurs semaines à l'école avec les CP, CE1 et CE2.

Nous avons appris, découvert le Yoga tous les mouvements que nous pouvions faire sur notre tapis en lenteur en douceur, en apprenant à respirer, selon les mouvements que nous faisons. Nous avons aussi appris les auto Massages.

Le yoga apporte confiance en soi, il fait baisser l'anxiété et apprend à vivre le moment présent, tout en s'amusant. Le Yoga c'est aussi laisser parler son imagination c'est tellement important.

*Jeanne Martin professeur de yoga enfants.*



# → Archéologie



## Le patrimoine archéologique

est constitué de l'ensemble des vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité, y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent, dont la sauvegarde et l'étude permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

Il rassemble les vestiges immobiliers (ruines, mosaïques, menhirs, etc.), les vestiges mobiliers (objets fabriqués ou façonnés par l'Homme, restes animaux, restes végétaux ou organiques), les vestiges anthropobiologiques (restes humains découverts lors des opérations archéologiques) et le contexte de découverte des vestiges.

Il peut se trouver sur terre, sous terre ou sous les eaux.

L'archéologie étudie les traces laissées par les femmes et les hommes qui nous ont précédés, pour reconstituer leur mode de vie, leur organisation et leur environnement.

## Le patrimoine archéologique est fragile et non renouvelable. Il est nécessaire de le protéger.

Un vestige arraché à son contexte tout comme la destruction matérielle d'un site entraînent une perte irréversible d'informations et de connaissances.

## L'État assure la protection du patrimoine archéologique.

Le Ministère de la Culture réalise l'inventaire des sites, prescrit, autorise et contrôle les opérations archéologiques, protège le patrimoine archéologique, contribue à son étude et valorise les résultats de la recherche.

- Il dresse un inventaire national des sites archéologiques : la [Carte archéologique nationale](#).
- Il autorise et assure le contrôle scientifique et technique des [opérations archéologiques](#) préventives et programmées.

Dans ce cadre, l'utilisation de détecteurs de métaux est soumise à autorisation.

- Il contrôle la circulation des vestiges sur le territoire national et en dehors du territoire.
- Il sensibilise le public avec les journées européennes de l'archéologie, les journées européennes du patrimoine, des expositions, etc., ou par la diffusion de [supports de prévention](#).
- Il lutte contre le pillage archéologique en lien avec les services de la Police et de la Gendarmerie nationales, et des Douanes. Les atteintes au patrimoine archéologique constituent des infractions sanctionnées pénalement.

### Pour en savoir plus :

De Jérôme Millière, archéologue : <https://journals.openedition.org/adlfi/12733>

Huisseau-sur-Mauves – Le Bourg, ancienne église ([openedition.org](#))

Huisseau-sur-Mauves – Église ([openedition.org](#))

Huisseau-sur-Mauves – Le Bourg ([openedition.org](#))

Sur le chemin de Jeanne d'Arc, Château d' Huisseau-sur-Mauves

et l'ancienne église Saint-Pierre-aux-Liens - PHystorique- Les Portes du Temps

par la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

<http://www.lesportesdutemps.com/archives/2021/08/08/39087788.html>

Une plaquette pour expliquer l'archéologie, le métier d'archéologue et les dangers du pillage :

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Plaquette-Le-patrimoine-archeologique-un-bien-fragile.pdf>



La chapelle Gd Rondonneau



## Les découvertes archéologiques fortuites

Chacun est concerné par la protection de ce patrimoine.

Toute découverte fortuite d'objets ou de vestiges archéologiques doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration immédiate en mairie et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service régional de l'archéologie, et toutes les mesures de conservation provisoire doivent être mises en œuvre.

Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque sont mis au jour, des monuments, des ruines, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions (découverte immobilière), des objets (découverte mobilière) et que ces découvertes peuvent intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, l'inventeur de ces vestiges ou objets (l'auteur de la découverte) et le propriétaire du lieu où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au Maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au Préfet - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le propriétaire est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions ou vestiges de caractère immobilier découverts sur ses terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même responsabilité.

L'autorité administrative peut faire visiter les lieux où les découvertes ont été faites ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes les mesures utiles pour leur conservation.

L'État peut aussi décider la continuation des recherches, les fouilles pouvant être réalisées par les services de l'État ou par des particuliers autorisés par l'État.

Il peut aussi ordonner la suspension des travaux pour une durée de six mois. Pendant ce temps, les terrains où les découvertes ont été effectuées sont considérées comme classées au titre de la législation sur les monuments historiques et tous les effets du classement leur sont applicables.

Pour les découvertes de caractère immobilier faites fortuitement, le Ministre chargé de la Culture statue sur les mesures définitives à prendre. Il peut engager pour ces vestiges une instance de classement parmi les monuments historiques.

## Les démarches d'archéologie : Démarches en ligne ([culture.gouv.fr](http://culture.gouv.fr))

### **Archéologie préventive**

- Découverte de bien archéologique mobilier ou immobilier
- Déclaration préalable de travaux au titre de l'archéologie préventive
- Demande d'informations sur l'utilisation de matériel permettant la détection d'objets métalliques

### **Archéologie programmée**

- Demande d'informations sur le patrimoine archéologique d'un territoire
- Autorisation d'opération archéologique programmée

### **Archéologie sous-marine**

- Découverte de bien culturel maritime





## Centre de Loisirs

Les enfants accueillis en garderie à la salle du Vivier ont eu une agréable surprise un soir à leur arrivée, étant données les fortes chaleurs à Huisseau-sur-Mauves au mois de septembre.

En effet, à l'initiative de la municipalité avec les services techniques à la manœuvre, un système d'arrosage brumisateur a été mis en place sous l'avancée du toit à la salle du Vivier.

Les enfants et même l'équipe d'animation ont donc pu, en plus de s'hydrater régulièrement, s'asperger pour leur plus grand bonheur à en croire la photo.



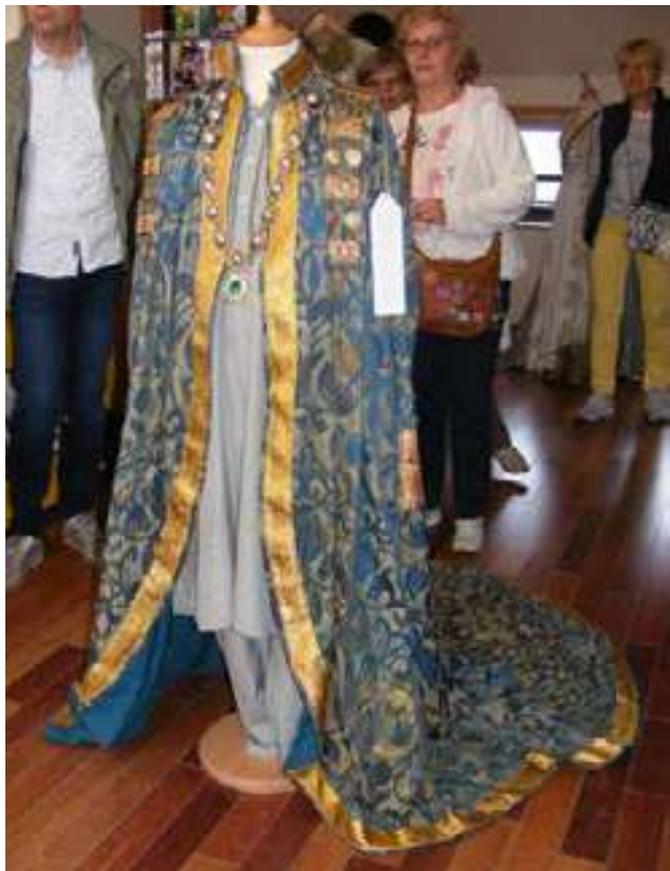
## En route vers les JO !

Vendredi 22 septembre, les 66 élèves de l'école élémentaire se sont retrouvés pour participer à une manifestation sportive organisée par les enseignants. Ils ont pu, par équipes, faire du basket, de l'athlétisme, du foot et des jeux coopératifs afin de lancer cette nouvelle année scolaire de façon dynamique !

Merci à tous les parents qui ont encadré les enfants et les ateliers afin de faire de cet après-midi un moment fort sympathique pour le plus grand plaisir des enfants !



## Quel CADO !!!



L'exposition de costumes de scène s'est tenue du 27 septembre au 26 octobre 2023 à la médiathèque. Beaucoup de succès et d'enthousiasme ! Ces costumes de scène ont été réalisés par Chouchane Abello-tcherpachian sous la direction de Christophe Lidon, directeur et metteur en scène du CADO (centre d'art dramatique d'Orléans). Des comédiens célèbres ont eu l'honneur de porter ces bijoux dans différentes œuvres jouées à Orléans :

- L'imprésario de Smyrne
- La vie est un songe
- La Tempête



Merci de nous avoir emporté dans le monde du spectacle et de l'imaginaire.

Cette action gratuite est proposée par le CADO, dans le cadre d'une mission de territoire, soutenue par le Conseil Départemental du Loiret.

Merci à Fanny du CADO, à Christiane et aux bénévoles de la médiathèque pour leurs investissements.

### Autre message pour la médiathèque

À vos agendas : date du spectacle de Noël offert pour les enfants le mardi 5 décembre à 17h30 à la salle des fêtes de Huisseau-sur-Mauves.

### ATELIERS INDIVIDUELS INFORMATIQUES

AMÉLIOREZ VOS COMPÉTENCES INFORMATIQUES

**INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS**  
Par e-mail : [a.nisol@ccterresduvaldeloire.fr](mailto:a.nisol@ccterresduvaldeloire.fr)  
Par Téléphone : 07.88.93.23.65 (Anthony)  
Contactez nous pour davantage d'informations

**NIVEAU DÉCOUVERTE** **SERVICE GRATUIT** **NIVEAU INTERMÉDIAIRE**

ACCOMPAGNEMENT SUR TOUTES VOS PROBLÉMATIQUES INFORMATIQUES  
Tablette, mobile, ordinateur, navigation Internet, messagerie (e-mail), démarches en ligne, photos, multimédia, réseaux sociaux, sécurité informatique, etc.

**DATES DES ATELIERS INDIVIDUELS**  
Les jeudis 11, 18, 25 janvier 2024  
Les jeudis 1, 8, 15, 22, 29 février 2024  
Les jeudis 7, 14, 21, 28 mars 2024  
de 10h00 à 12h00 - 1h maximum par personne

Merci de réserver votre atelier soit par email, soit par téléphone ou en réservant directement un créneau sur [numerique.ccterresduvaldeloire.fr](http://numerique.ccterresduvaldeloire.fr)

**LIEU**  
A la médiathèque Le fil des mots  
Allée Uxellois - 45130 Huisseau-sur-Mauves



## Octobre rose 2023



La commune de Huisseau-sur-Mauves, en partenariat avec l'Association Familles Rurales Huisseau-sur-Mauves/Coulmiers/Rozières-en-Beauce, maintient son investissement dans l'opération «Octobre Rose». Pour la troisième année, la commune et l'association ont poursuivi leur action et maintenu leur engagement auprès de la Ligue contre le cancer.



Le 8 octobre, lors du marché d'automne organisé par le Comité des Fêtes qui a mis **gracieusement** un stand à notre disposition pour cette action et a ainsi permis d'offrir aux uxellois la possibilité de participer à cette opération en achetant différents objets confectionnés bénévolement par les membres de l'association, marque-pages, porte-clefs, chaussons de nuit, ... et différentes réalisations au crochet, large choix de doudous, filets à provisions, ... ainsi que des sachets de différentes senteurs, confectionnés par une conseillère municipale.



Une opération «filet rose garni» à **souper pour 1 €** a été organisée. Une opération particulièrement réussie et appréciée. 121 personnes s'y sont essayées. Le poids exact du filet était de 6,494 kg pour une valeur de 50 € (40 € de marchandises et 10 € de filet). Le gagnant a évalué le poids du filet à 6,440 kg (le poids devait être au plus près sans être au-dessus).

La générosité des visiteurs du marché a permis de recueillir une très belle somme 920 €, complétée par les recettes lors de la marche organisée par Familles Rurales le 22 octobre. Octobre rose 2023 a donc permis de recueillir la somme de 1640 € dont l'intégralité sera reversée à la Ligue contre le cancer.



*Il est important de préciser que certains objets réalisés ont été fabriqués à partir des dons des uxellois (tissus, coton, laine, rubans, boutons, ...). Merci à ceux qui ont participé. Afin d'aider à la préparation de 2024, les dons sont toujours possibles auprès de l'association Familles Rurales et/ou de la mairie.*





## Concert de l'orchestre Odéon

Fort de ses 30 ans d'existence, l'orchestre Odéon propose régulièrement aux musiciens amateurs du Val de Loire et de la région d'Orléans (45), des sessions de travail au cours des vacances scolaires.

Ce sont plus de 50 musiciens qui composent l'orchestre cette année et ils auront plaisir à se retrouver pour préparer un programme musical autour du thème des « Légendes ». Ils seront hébergés et travailleront durant 4 jours au centre Ethic Étapes de Blois.



À noter que l'ensemble de l'équipe d'encadrement et le directeur musical (Nicolas Burgevin) sont tous bénévoles, attachés aux valeurs du monde associatif.

Un concert tout public sera proposé le samedi 4 novembre à 20h30 à la salle des fêtes de Huisseau-sur-Mauves.

**Entrée libre. Venez nombreux.**



## Concert du Brass Band



Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre, la commune accueillait dans sa salle des fêtes le Brass Band Val de Loire. Cette formation de 30 musiciens presque exclusivement composée de cuivre et de quelques percussions a inauguré sa nouvelle saison dans notre commune, elle vient de fêter ses quarante ans d'existence et est le plus ancien Brass Band de France.

Après une présentation par son chef, Jérôme Genza, sur l'origine des Brass Band, l'orchestre entamait son concert, au programme : ballades, musiques festives, classiques, musiques de film. Le public a pu apprécier la maîtrise de l'ensemble ainsi que celle individuelle des solistes.

Après l'entracte, le chef présentait les différents cuivres de la formation : trombone, saxhorns, cornets, bugles, avant de reprendre la suite du concert. A la fin du concert, l'ovation du public invita la formation à revenir sur scène pour interpréter un morceau très festif.

Le fond de la scène était orné par la bannière de la fanfare de Huisseau-sur-Mauves datant de 1884. Elle a été ressortie à l'occasion de ce concert, ce qui a permis de la découvrir pour de nombreux uxellois.

Lors de cette manifestation la buvette a été tenue par le CLUTT (tennis de table).



## Forum des associations

Le 8 septembre dernier, les associations uxelloises étaient présentes au Forum des Associations pour rencontrer les uxellois, échanger et recueillir les inscriptions pour l'année.

Cette année, de nouveaux volontaires ont proposé leur aide au Comité des fêtes ! Qu'ils en soient vivement remerciés.

Les associations ne fonctionnent que grâce à leurs bénévoles et le tissu associatif est vital pour la vie sociale d'un village comme le nôtre.

Une nouvelle association de placomusophilie\* dont la présidente est M<sup>me</sup> Béatrice Cramone a vu le jour cette année à Huisseau-sur-Mauves. Nous souhaitons la bienvenue à ces placomusophiles.

*\*La placomusophilie est l'action de collectionner les capsules de champagne ou plaques de muselet. Ces dernières sont en métal et ont une forme sphérique. Vous les trouvez au sommet de la bouteille de champagne, de bière ou de mousseux. Les plaques de muselet les plus appréciées par les collectionneurs sont celles de champagne.*



## Le succès des 2A !



En avril dernier, la troupe de théâtre de Huisseau-sur-Mauves a présenté sa pièce «La hommes préfèrent mentir». Une comédie en 2 actes d'Éric Assous.

Les rires du public et les applaudissements ont salué la réussite de la mise en scène avec des comédiens hauts en couleur.

Soulignons «la soirée planches» du 14 avril en amont de la pièce qui a permis au public de se retrouver autour d'un verre et d'une ardoise à partager.

Les 2A n'en sont pas restés là ! Puisque les 27 et 28 octobre, ils se sont produits sur la scène de La Fabrique à Meung-sur-Loire où le succès a été au rendez-vous.

Nous attendons avec impatience leur future création... Patience ! laissons-leur le temps de monter cela.





## Familles Rurales

L'association Familles Rurales  
Huisseau-sur-Mauves / Coulmiers /  
Rozieres-en-Beauce propose :

- Yoga : lundi de 19h à 20h  
02.38.80.74.05
- Sophrologie : mardi de 19h à 20h  
06.83.26.54.68
- Peinture sur porcelaine : 1 mercredi par mois  
06.78.36.61.11
- Scrapbooking/carterie : 1 samedi par mois  
06.86.69.06.63
- Bourse aux jouets : 3 décembre 2023  
02.38.80.74.05
- Loto : prévu en janvier ou février 2024
- Rando glouton : mai 2024

## Association des parents d'élèves

Comme chaque année, deux actions sont menées pour la fin d'année :

- Une vente de chocolats via la chocolaterie locale Alex Olivier de Neuville-aux-Bois,
- Une vente de sapins de Noël.

Les bons de commande sont à retourner comme l'an passé dans les boîtes aux lettres des mairies avant le 15 novembre.

M<sup>me</sup> Éloïse Jeuffrault  
Présidente de l'association des parents d'élèves.

ESSENCIA DA  
**CAPOEIRA**

FORMADO PEIX

QR code: [www.essenciadacapoeira.com](https://www.essenciadacapoeira.com)

## Essencia da capoeira

Une nouvelle saison a commencé avec de nouveaux inscrits sur tous les créneaux.

Pour rappel, voici les horaires :

- 18h30-19h15, à partir de 3 ans
- 19h15-20h15, à partir de 8 ans
- 20h15-22h00, à partir de 18 ans

Le jeudi à la salle des fêtes de Huisseau-sur-Mauves.

Vous avez encore la possibilité de venir essayer, peu importe votre condition physique, et pourquoi pas vous inscrire.

[www.essenciadacapoeira.com](http://www.essenciadacapoeira.com)  
06.82.20.97.72

## → Commerces

### ISANERGIE

**RÉFLEXOLOGUE PLANTAIRE certifiée**

**Maître enseignant REIKI USUI à Huisseau-sur-Mauves**

Dans l'écoute et la bienveillance, je vous propose un accompagnement personnalisé afin de soulager votre problématique qu'elle soit physique et/ou psychologique.

Visitez mon site et découvrez mes différentes techniques de soins et leurs bienfaits : [isanergie.com](http://isanergie.com)

Renseignements et prise de rendez-vous : **06.37.65.33.11** ou mail : [isanergie.contact@gmail.com](mailto:isanergie.contact@gmail.com)



### Le Domaine de Baracas

Ouverture de deux gîtes indépendants Le Domaine de Baracas

317 rue de Baracas 45130 Huisseau-sur-Mauves

Téléphone : **06.75.85.60.53**

Mail : [ledomainedebaracas@gmail.com](mailto:ledomainedebaracas@gmail.com)



## → Eau potable

Le service de l'eau est géré par un Syndicat Intercommunal (SIAEP) regroupant 5 communes (Gémigny, Rozières-en-Beauce, Saint-Sigismond, Huisseau-sur-Mauves et Coulmiers), il exerce une activité de production composée de 2 stations de pompage et d'une usine de traitement, une activité de transfert (réseau de canalisations) et de distribution d'eau potable.

Il alimente en eau potable un peu plus de 3000 habitants via 1400 compteurs et 102 Km de canalisations datant pour les plus anciennes des années 1950.

L'ARS Centre Loire (Agence Régionale de Santé) est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2022, les résultats d'analyses réalisés sur le réseau, ayant porté sur 258 substances différentes, ont confirmé une eau de bonne qualité et conforme aux exigences en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés dans les mairies du SIAEP ou sur le site internet du gouvernement ([eaupotable.sante.gouv.fr](http://eaupotable.sante.gouv.fr)).

Néanmoins, depuis quelques années, sur certains secteurs isolés et où il y a très peu de consommation, une problématique est apparue : le CVM (Chlorure de Vinyl Monomère utilisé pour la fabrication des conduites en PVC). Sa présence dans l'eau

distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir d'anciennes canalisations en PVC posées avant 1980.

La concentration en CVM augmente principalement avec le temps de contact de l'eau dans les tronçons concernés.

Il est primordial d'identifier ces canalisations à risque au sein du réseau de distribution d'eau.

Le SIAEP, responsable de la production et de la distribution d'une eau conforme aux limites de qualité, réalise actuellement un diagnostic patrimonial complet depuis 2020. L'objectif de cette étude est de mettre à jour le descriptif des ouvrages, les plans des réseaux, les principes de fonctionnement des ouvrages mais aussi de détecter les fuites du réseau et d'identifier les canalisations à risque CVM.

Au-delà du repérage des canalisations et de l'évaluation du temps de contact de l'eau dans ces tronçons de canalisation concernés, il convient de mener en complément des campagnes d'analyses ciblées.

En cas de non-conformité confirmée dans un secteur, le SIAEP doit informer les consommateurs et prendre toute disposition pour restaurer la qualité de l'eau distribuée. En application du principe de précaution, l'Agence Régionale de Santé conseille la mise en place de restrictions de la consommation de l'eau pour la boisson. Une distribution d'eau en bouteille est organisée par le SIAEP dans l'attente d'une solution pérenne, comme le renouvellement des canalisations en PVC concernées (seule solution de garantir une conformité durable vis-à-vis des CVM).

## 2<sup>ème</sup> édition du Forum « Entreprendre en Terres du Val de Loire » en 2023 à Beauce-la-Romaine

Chefs d'entreprises, créateurs, cédants, repreneurs, ce forum est pour vous ! Vous avez un projet, une idée d'activité ! Vous souhaitez créer, reprendre ou développer une entreprise ! Venez rencontrer des professionnels qui peuvent vous aider lors du forum « Entreprendre en Terres du Val de Loire » qui se tiendra le 26 septembre 2023 de 9h00 à 16h00 à la salle des Fêtes Marcel Brisset – place du Souvenir à Beauce-la-Romaine. Cet événement est organisé par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, les Chambres de Commerce et de l'Industrie du Loiret et du Loir-et-Cher et la Mairie de Beauce-la-Romaine. Le programme de la manifestation sera prochainement disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et sur ses réseaux sociaux ([www.ccterresduvalde Loire.fr](http://www.ccterresduvalde Loire.fr)).

### Ateliers « Tout pour réussir sa création, entrez dans l'univers de la création-reprise d'entreprise en Terres du Val de Loire »

Vous avez un projet de création ou de reprise d'une entreprise sur le territoire et vous avez besoin d'informations ! Alors, venez participer aux ateliers organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire en partenariat avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire qui auront lieu de 9h30 à 12h00 aux dates suivantes :

- 6 juillet 2023 à Meung-sur-Loire (Maison France Services – 11 rue Saint-Jean)
- 7 septembre 2023 à Cléry Saint-André (Mairie de Cléry Saint-André – 94 rue du Maréchal Foch)
- 9 novembre 2023 à Meung-sur-Loire (Maison France Services – 11 rue Saint-Jean)

Inscription obligatoire sur le QR Code présent sur le flyer en pièce jointe.

**L'ADIL45-28 VOUS INFORME**

DÉMARCHAGE ET ARNAQUES !

**BON À SAVOIR...**

→ Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020.

→ **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME, l'Anah et bien-sûr l'ADIL ne démarchent directement les particuliers.** Une personne qui vous dit être envoyée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

**Les bons réflexes à avoir :**

→ **Ne communiquez jamais de données personnelles comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...**

→ Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.

---

**ATTENTION aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels.**

**ATTENTION enfin aux sites internet qui semblent être des sites institutionnels mais qui sont bien des sites commerciaux.**

Si vous avez le moindre doute sur un site, un courrier, un appel téléphonique, contactez-nous :

**CONSEIL GRATUIT, NEUTRE ET PERSONNALISÉ**

L'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov

**02 38 62 47 07**

**Les ateliers**

## Tout pour réussir sa création

**Entrez dans l'univers de la création - reprise d'entreprise en Terres du Val de Loire**

8 juin 2023 | Beaugency

6 juillet 2023 | Meung-sur-Loire

7 septembre 2023 | Cléry-Saint-André

9 novembre 2023 | Meung-sur-Loire

Inscription :



## Informations concernant la hausse de la taxe foncière

Vous avez reçu dernièrement votre taxe foncière.

Nous avons souhaité vous apporter quelques précisions sur la manière dont est constituée l'imposition dénommée taxe foncière, dont le produit bénéficie aux collectivités.

La taxe foncière instaurée par la Loi est calculée à partir de la valeur théorique de votre bien immobilier (dénommée «base locative»), laquelle est multipliée par un « taux » d'imposition voté par le Conseil municipal.

La « base » peut être revalorisée chaque année dans le cadre de la Loi de Finances votée par le Parlement, sur présentation d'un projet formulé par le Gouvernement.

C'est ainsi que pour 2023, les bases ont été rehaussées de 7.1% sur l'ensemble du territoire national alors même que 86% des communes de France (dont Huisseau-sur-Mauves) n'ont pas touché à leurs taux.

Qui plus est, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, l'État a initié une réforme nébuleuse pour les administrés depuis 2021, pénalisant le développement des communes et créant une inégalité fiscale chez les citoyens, qui bénéficient à part égale des services publics.

Si vous reprenez votre feuille d'imposition des deux dernières années, vous constatez que le taux d'imposition du Département a disparu (à savoir 18.56%) et a été intégré au taux communal (à savoir 35.21%).

Il est faux de rendre les collectivités responsables de l'augmentation de 7.1% de la taxe foncière en 2023, alors même que l'Etat poursuit son désengagement vis-à-vis des collectivités, ses transferts de charges de moins en moins compensés et impose des responsabilités de plus en plus accrues aux élus de proximité.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations.



### NAISSANCES

LOBROT Amélya	12/07/2023	BLOIS
BESNARD Solly	06/08/2023	ORLÉANS
LEBLANC Antoine	23/08/2023	ORLÉANS
ALZIN Amaïa	02/09/2023	ORLÉANS
DOMENECH Milio	03/09/2023	LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

### MARIAGE

CRAMONE Catherine & BIENFAIT Hervé	17/06/2023
de ROBIEN Alexia & HUMANN Quentin	31/08/2023
DAS NEVES Coraline & BUREAU Nicolas	23/09/2023

### DECES

MARCUS France	02/06/2023	ORLÉANS
PELLÉ Jacqueline née BLANCHARD	06/07/2023	SARAN
GUÉNEAU Jean	18/07/2023	ORLÉANS
RODRIGUES Joaquim	26/07/2023	COURTENAY
NEKDRASSOFF Gérard	02/08/2023	SARAN
HEMERY Daniel	27/09/2023	ORLÉANS

## Vie Paroissiale

Centre Inter Paroissial  
109 rue Abbé Pasty - Baule  
**02 38 45 28 93**  
www.dvo45.fr

groupementbeaugencymeun@gmail.com

### Catéchisme :

**06 23 47 18 43**

le vendredi soir horaire sortie école

### Messes dominicales

à l'église de Huisseau

Le 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois à 18h30

### 1<sup>er</sup> Novembre

Messe à Huisseau à 9h30

Bénédictio des Tombes au cimetière 15h30

### Renseignements Ecoute

Père NOUGAYREDE **06 87 61 76 39**  
alain.nougayrede@gmail.com

Père ROCHETAILLADE **06 74 83 90 37**  
ericroc45@gmail.com